# La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation dès grant usuellement la « Communauté française » visée à l'artice 2 de la Constitution ».



## Circulaire n°4120 du 31/08/2012

Organisation des évaluations externes non certificatives en éveil historique et géographique en 2012-2013 dans l'enseignement primaire

Réseaux et niveaux concernés	Destinataires de la circulaire				
<ul> <li>☑ Fédération Wallonie- Bruxelles</li> <li>☑ Libre subventionné</li> <li>☑ libre confessionnel</li> <li>☑ libre non confessionnel</li> <li>☑ Officiel subventionné</li> <li>☑ Niveaux : primaire ordinaire</li> <li>Type de circulaire</li> </ul>	<ul> <li>- À Monsieur le Ministre-Président du Collège de la Commission communautaire française, chargé de l'Enseignement;</li> <li>- À Madame et Messieurs les Gouverneurs de Province;</li> <li>- À Mesdames et Messieurs les Bourgmestres;</li> <li>- Aux Pouvoirs Organisateurs des écoles primaires ordinaires libres subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles;</li> <li>- Aux chefs d'établissement d'enseignement primaires ordinaire organisé ou subventionné par la Fédération</li> </ul>				
☐ Circulaire administrative	Wallonie-Bruxelles;				
☐ Circulaire informative	- Aux membres des Services d'Inspection de l'enseignement obligatoire.				
Période de validité					
A partir du					
⊠ Du 15/08/2012 au 30/06/2013					
Documents à renvoyer					
☐ Oui					
Date limite:					
☐ Voir dates figurant dans la circulaire					
Mot-clé :					
Evaluations - éveil					

# Signataire

Ministre /

Administration: AGERS

Service général du Pilotage du système éducatif

Mme Martine HERPHELIN, Directrice générale adjointe

### Personnes de contact

Service ou Association : Service général du Pilotage du système éducatif

Nom et prénom	Téléphone	Email
Sébastien DELATTRE	02/690.81.91	sebastien.delattre@cfwb.be
Iris VIENNE	02/690.80.64	iris.vienne@cfwb.be

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous faire parvenir les informations concernant l'évaluation externe non certificative qui sera organisée dans les classes de 2<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> années de l'enseignement primaire et qui portera cette année scolaire sur l'éveil – formation historique et géographique. La participation des écoles est obligatoire.

### Les documents de l'épreuve

Ils se répartissent comme suit :

2 <sup>e</sup> année primaire	carnet de l'élève	Dossier de l'enseignant	
5 <sup>e</sup> année primaire	carnet de l'élève	Dessier de l'enseignent	
	portfolio	Dossier de l'enseignant	

### La distribution des documents

Les documents relatifs à la passation de l'épreuve seront livrés directement dans chaque établissement au cours de la semaine du 22 au 26 octobre 2012.

Les directeurs et les enseignants sont tenus de préserver la confidentialité des tests jusqu'à la passation. Les directeurs veilleront à distribuer aux enseignants le dossier de l'enseignant avant la passation de telle sorte que chacun puisse en prendre connaissance avec attention.

Suite aux problèmes rencontrés précédemment lors des livraisons des épreuves et afin de pouvoir apporter un suivi rapide et efficace, il est nécessaire de :

- vérifier que le nombre de caisses reçues correspond bien à celui mentionné sur le bordereau soumis par le livreur ;
- corriger si nécessaire le bordereau, le dater et le signer ;
- après le départ du livreur, contrôler que le nombre de documents de chaque type est suffisant.
- signaler le plus rapidement possible tout problème rencontré au numéro suivant : 02/690.81.10

### La passation

La passation doit avoir lieu dans toutes les classes de 2<sup>e</sup> année et de 5<sup>e</sup> année au cours de la <u>semaine du 12 au 16 novembre 2012</u>, sauf impossibilité matérielle auquel cas, elle devra être organisée la semaine suivante. Le chef d'établissement veillera alors à en informer l'inspecteur du secteur.

Le choix des jours et moments de passation est laissé à la liberté de chaque école sachant que :

- **pour les classes de 2**<sup>e</sup> **primaire**, le test comporte six séances non consécutives de 25 minutes (séparées par une récréation ou une période) à répartir sur trois journées différentes ;
- **pour les classes de 5**<sup>e</sup> **primaire**, le test comporte deux périodes de 50 minutes à répartir sur deux journées différentes.

La passation est organisée par les enseignants, sous la responsabilité du directeur. Celui-ci veillera au respect des consignes de passation et veillera à ce que les élèves puissent travailler dans de bonnes conditions.

Les documents doivent être distribués aux élèves au début de chaque séance et repris à la fin de chacune d'elles.

Le dossier de l'enseignant contient toutes les informations nécessaires à la passation, notamment les consignes à donner aux élèves.

### L'organisation des corrections

Pour l'année scolaire 2012-2013, à titre transitoire, la journée de correction est organisée sous la responsabilité du chef d'établissement et considérée comme journée de formation macro obligatoire. Les corrections et l'encodage des résultats seront effectués collectivement par tous les enseignants de l'équipe éducative et les cours pourront être suspendus. Le jour de correction est laissé au choix du chef d'établissement. Néanmoins, les corrections devront être clôturées pour le <u>vendredi 23 novembre 2012 au plus tard</u>.

Si dans un établissement scolaire, ce délai ne peut être respecté, le chef d'établissement organisera les corrections à un autre moment dans le courant de la semaine suivante.

Toutes les informations nécessaires à la correction des carnets figureront dans le dossier de l'enseignant.

Les écoles qui font partie de l'échantillon en seront informées au plus tard le 16 novembre 2012 et recevront des informations complémentaires sur les modalités pratiques.

### La confidentialité des résultats des élèves et des écoles

D'une part, les établissements scolaires ne peuvent pas faire état des résultats de leurs élèves à des fins de publicité ou de concurrence entre établissements. D'autre part, toutes les personnes (enseignants, chefs d'établissement, inspecteurs, conseillers pédagogiques) qui ont connaissance des résultats des élèves ou des écoles sont tenues à leur égard par le secret professionnel. En cas d'infraction, l'article 458 du code pénal est d'application.

### Les résultats diffusés par le Service général du Pilotage du système éducatif

Les résultats aux évaluations externes sont établis par le Service général du Pilotage du système éducatif sur la base d'un échantillon représentatif d'écoles. Ceux-ci sont rendus anonymes.

Les résultats de la Fédération Wallonie-Bruxelles seront publiés dans le document intitulé « Résultats et commentaires » et présentés dans des fichiers informatisés installés sur le site www.enseignement.be en février 2013. Ces documents permettent aux directeurs et aux enseignants de situer les résultats de leurs élèves par rapport au niveau moyen des élèves de l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou de les situer par rapport à ceux des écoles ayant un profil similaire.

### Les Pistes didactiques

Les constats extraits des résultats constituent une base de réflexion à l'élaboration de « Pistes didactiques ». L'objectif de ce document est d'apporter un soutien aux enseignants et aux équipes éducatives à travers des exemples d'activités concrètes et/ou démarches d'apprentissages à exploiter en classe, en vue d'amener les élèves à la maitrise des compétences ciblées par l'évaluation.

Les membres de l'inspection de même que les conseillers pédagogiques peuvent apporter leur appui aux enseignants et aux équipes pédagogiques dans l'analyse et dans l'exploitation des résultats des évaluations externes.

Je vous remercie d'avance de bien vouloir informer les enseignants concernés et pour l'attention que vous accorderez à cette évaluation.

La Directrice générale adjointe,